République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

-------✯✯✯-------

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES SOLIDARITES

✯✯✯

DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITÉ NATIONALE (DGPSN)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2024

© mars 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

SIGLES ET ABREVIATIONS 2

INTRODUCTION 3

I. ANALYSE DES RÉSULTATS 3

I.1. Effet 1 : Le dispositif institutionnel de coordination et du système de Protection sociale renforcé 4

II.2. Effet 2 : Des projets/programmes de filets sociaux structurels et conjoncturels développés 17

II.3. Effet 3 : Le pilotage de la DGPSN renforcé 23

II. EXÉCUTION FINANCIÈRE 30

II.1. Les recettes 31

II.2. Les dépenses 33

III. DIFFICULTÉS 34

IV. PERSPECTIVES 35

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 36

ANNEXES 37

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR : Activités génératrice de Revenus,
ANSD : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
AC: Agent comptable
BM : Banque mondiale
CEC :Carte d'Egalité des Chances
CFA : Communauté financière d'Afrique
CDD : Comité départemental de Développement
CIP : Comité interministérielle de Pilotage
CRES : Consortium pour la Recherche économique et sociale
CRD : Comité régional de Développement
CR : Coordonnateur régional de la DGPSN
CT : Comité technique
CCV : Commission par étapes du Cycle de Vie
DAF : Direction administrative et financière
DGPFS : Direction de la Gestion des Programmes de Filets sociaux
DGPSN : Délégation générale à la Protection et à la Solidarité nationale
DRNU : Direction du Registre national unique
DRP : Demande de Renseignement de Prix
DSP : Direction des Stratégies et de la Planification
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
MASAE : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage
MDCEST : Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale
MFB : Ministère des Finances et du Budget
NA : Non Applicable
ND : Non Disponible
OIT : Organisation internationale du Travail
ONG : Organisation Non gouvernementale
OS : Opérateur social
PAM : Programme alimentaire mondial
PNBSF : Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PTF : Les Partenaires techniques et financiers
PSD : Plan stratégique de Développement
UCPSE : Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour L'Enfance
RFM : Radio Futur Média
RNU : Registre national unique
RSPC : Régime simplifié de Petits contribuables
SECNSA : Secrétariat exécutif du Conseil national à la Sécurité alimentaire
SIG : Système d'Information et de Gestion
SND : Stratégie nationale du Développement
SNPS : Stratégie nationale de la Protection sociale

INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie, la protection sociale est considérée comme un pilier essentiel dans le processus de développement. A la croisée des politiques sectorielles comme celles de l'éducation, de la santé, de la famille, de l'habitat, la protection sociale protège les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle intègre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires et comprend trois logiques : assistance, assurance et autonomisation.

La Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) dont la vision à l'horizon 2050 est « un Sénégal Souverain, Juste et Prospère » traduit la volonté de l'Etat de faire de la protection sociale un instrument pour renforcer l'équité, la cohésion et la solidarité. L'axe 2 « Capital humain de qualité et Equité sociale », à travers l'objectif stratégique « construire un système de protection sociale inclusif et efficient », donne les grandes orientations en matière de couverture sociale des populations.

Ces orientations se confondent avec l'objectif général de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS-2016-2035) qui est de construire un système de protection sociale accessible à tous les Sénégalais, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité global assurant la résilience face aux risques sociaux. Toutefois, dans le moyen terme, il s'agit de « réformer le Système de Protection sociale pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, le renforcement des systèmes vers une forme plus inclusive de la protection sociale ».

La contribution de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) à la mise en œuvre de la SNPS repose sur les axes de son Plan stratégique de Développement (PSD- 2025-2029) qui s'articulent autour : i) de la coordination de la protection sociale, ii) du renforcement de la résilience des populations et iii) du pilotage.

Ce présent rapport rend compte des activités de l'année 2024. Il comprend quatre (04) parties :

- la première analyse les résultats ;
- la deuxième fait la situation de l'exécution budgétaire ;
- la troisième traite les difficultés ;
- la quatrième décline les perspectives de 2025.

I. ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans cette partie, les composantes de chaque effet sont analysées à travers les indicateurs et les activités.

I.1. Effet 1 : Le dispositif institutionnel de coordination du système de Protection sociale renforcé

Dans le cadre de la coordination de la protection sociale, la DGPSN a mis en place un dispositif pour faciliter la collaboration, le dialogue et le travail en réseau. Ce mécanisme comprend des organes centraux et régionaux. Il s'agit du Comité interministériel de pilotage (CIP) de la SNPS, du Comité technique (CT), des Commissions par étapes du Cycle de Vie (CCV) et les pôles régionaux de la protection sociale.

Extrant 1.1 : L'animation des instances de coordination de la SNPS est assurée

Tableau 1 : Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisations								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre de réunions statutaires du CIP tenues	2	1	2	1	0	0				
Nombre de réunions du CT tenues	4	4	4	5	4	4	4	4	3	4
Nombre de sessions de formation en Protection sociale	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2
Nombre d'acteurs formés en Protection sociale	25	25	31	33	37	34	35	35	124	30
Nombre de cadres de concertation régionaux en Protection sociale créés (cumulatif)	0	0	3	3	3	5	5	5	6	5

Source : Direction de la Stratégie et de la Planification, 2024

Sur les quatre (4) indicateurs planifiés de cet extrant, trois (3) ont atteint leurs cibles ; soit un taux de réalisation de 75%. Cette performance dans l'atteinte des indicateurs résulte de l'instabilité institutionnelle qui prévalait pendant l'année 2024.

Le processus de mise en place des organes régionaux de coordination a été repris en 2024. Ainsi, 4 pôles ont été installés dans les régions de Matam, St Louis, Kaffrine, Fatick. Cette activité a été couplée avec des sessions de formation des acteurs sur la protection sociale.

Les activités de cet extrant concernent :

- **tenir les réunions des instances de coordination de la SNPS (CIP, CT, CCV)**

Le Comité interministériel de pilotage de la Stratégie nationale de la Protection sociale ne s'est pas réuni en 2024. L'arrêté portant sa création est en cours de révision afin de le redynamiser.

En revanche, trois (3) réunions du Comité technique ont été organisées :

La première rencontre avait pour objectif d'élaborer une feuille de route axée sur :

- l'amélioration du cadre politique, institutionnel et juridique de la SNPS ;
- le renforcement de la sécurité sociale des salariés et l'extension aux travailleurs de l'informel ;
- la consolidation du système national de filets sociaux ;
- le renforcement du financement de la Protection sociale.

La deuxième rencontre concernait les structures leads des commissions du cycle de vie. L'objectif était de les sensibiliser sur leur rôle dans l'animation des organes et la prise en charge des problématiques de protection sociale.

La troisième réunion portait sur l'autonomisation économique des ménages pauvres et vulnérables. Il s'agissait de sensibiliser les acteurs sur la place de l'autonomisation économique des ménages dans les stratégies de protection sociale. Elle a été l'occasion de présenter l'exemple du projet « TELEMA » de la République démocratique du Congo qui est un exemple réussi en matière d'autonomisation économique.

- **tenir les réunions des instances de coordination de la SNPS au niveau régional**

Quatre (04) ateliers ont été tenus dans les régions de Matam, Saint-Louis, Kaffrine et Fatick pour échanger sur les mécanismes de protection sociale, identifier les défis rencontrés au niveau local et développer des stratégies pour renforcer l'impact des filets sociaux.

Ces rencontres, regroupant les acteurs locaux, les autorités administratives et des experts ont permis d'échanger sur des thèmes cruciaux tels que la digitalisation, la re-certification, la précarité sociale, les réformes en cours et la communication sur les politiques de protection sociale pour une meilleure appropriation par les populations. Les problématiques locales, les besoins d'autonomisation des personnes handicapées et vulnérables et les limites dans le ciblage des bénéficiaires des aides sociales ont été, également, abordés.

Ces ateliers ont été l'occasion pour poser les bases de la création de pôles régionaux de protection sociale.

- **organiser les « cafés » de protection sociale**

Le « café » est un cadre pour les acteurs de la protection sociale qui vise à harmoniser leurs efforts pour une meilleure inclusion et une couverture de protection sociale universelle, en lien avec les orientations de la Stratégie nationale de Protection sociale.

En 2024, un atelier unifié des sessions de « café » de la protection sociale a été organisé pour approfondir la réflexion sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, la gestion des données de la protection sociale et l'extension de la couverture sociale à travers le rôle de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). En outre il a permis de partager les innovations du projet de nouveau code de la sécurité sociale et de discuter des résultats de l'étude sur la viabilité des allocations familiales.

Concernant cet extrant, l'organisation des rencontres de dialogue bilatéral et de concertation entre les acteurs nationaux dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPS n'a pas été réalisée pour des raisons de disponibilité des structures ciblées.

Extrant 1.2 : L'accompagnement de l'évolution institutionnelle de la DGPSN est effectif

L'accompagnement de l'évolution institutionnelle consiste en la prise en charge de certes dimensions telles que le genre et les affaires juridiques. En 2024, les activités déroulées se déclinent comme suit:

- **élaborer un recueil de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires portant sur la Protection sociale**

Cette activité n'a pu être réalisée du fait des lenteurs dans la production des documents supports.

- **organiser des sessions de formation sur l'encadrement juridique de la Protection sociale**

La Cellule envisage une mutualisation avec les autres directions et services pour l'organisation de la formation sur l'encadrement juridique de la protection sociale. Dans le cadre des formations initiées par la Direction de la Stratégie et de la Planification au niveau des pôles territoires, cette volonté va être matérialisée pour les activités à venir.

- **participer aux activités de la cellule genre et équité du Ministère du développement communautaire, de la Solidarité nationale, de l'Equité sociale et territoriale (MDCSNEST)**

La suppression de la Cellule genre suite à la fusion des ministères en charge du Développement communautaire et de la Famille a fait que ces activités ne pouvaient pas être réalisées.

- **tenir des ateliers de restitution des résultats de l'audit genre**

L'étude de l'audit genre a formulé des recommandations pour l'amélioration du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), de la Carte d'Egalité des Chances (CEC), du Régime simplifié de Petits contribuables (RSPC).

Une réunion de validation technique du pré-rapport a été organisée, suivie d'un atelier de restitution qui a permis aux participants de s'approprier des résultats et des recommandations. Il a été l'occasion de valider le rapport et de sensibiliser sur les problématiques liées au genre et au handicap.

Toutefois, les ateliers de restitution des résultats dans les différents pôles n'ont pas été tenus pour des raisons de non-mobilisation du financement de l'UNICEF conditionné au reversement par la DGPSN du reliquat des ressources du projet de « Transfert Education ».

- **organiser des sessions de renforcement de capacités "genre et protection sociale"**

Un atelier de renforcement des capacités du personnel de la DGPSN et des membres du Comité technique sur l'intégration de la dimension genre dans les projets et programmes de Protection sociale a été organisé. Il a permis une appropriation des concepts, notions de genre et de ses outils d'analyse qui facilitent la conception de réponses spécifiques aux besoins de chaque catégorie.

L'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation de la Protection sociale reste suspendue à l'adoption de la loi d'orientation relative à la protection sociale par l'Assemblée nationale.

Extrant 1.4 : le Registre national unique (RNU) est renforcé

La DGPSN a poursuivi la réalisation de plusieurs chantiers du RNU notamment : i) la mise à jour et l'extension du RNU à un million (01) de ménages et ii) la restructuration du SIG du RNU.

Tableau 2 : Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.4

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre de régions dont les données RNU sont mises à jour	NA[1]	0	4	4	12	14	0	0	14	14
Nombre de ménages enregistrés dans le RNU	442 053	442 053	442 053	458 550	537 114	541 192	541 192	541 192	954 571*	1 000 000
Nombre d'utilisateurs formés sur les modules du SIG	NA	25	370	420	448	448	448	448		
Nombre de projets et programmes utilisant le RNU	11	9	13	16	20	27	31	32	34	24
Nombre de séances de sensibilisation sur le RNU	NA	345	4.192	13 511	2 899	17 162	33 149	0	NA	31 388

Source : Direction du Registre national unique, 2024

Sur les quatre indicateurs considérés, seuls deux (02) ont atteint leurs cibles, soit un taux de réalisation de 50%. Le nombre de ménages enregistrés dans le RNU est inférieur à la cible, le gap est estimé à 45 429. Il faut noter qu'il n'y a pas eu de formations des utilisateurs sur les modules du SIG.

Les activités de cet extrant concernent :

- **mettre en place le comité de suivi du RNU**

La mise en place du Comité de suivi du RNU et sa fonctionnalité constituent une priorité pour la DGPSN. Le projet d'arrêté mettant en place cet organe a été actualisé et soumis à l'autorité pour validation.

- **effectuer le ciblage communautaire**

Le ciblage communautaire, entamé en novembre 2023, a été bouclé en août 2024 avec l'intégration des listes de ciblage dans le SIG du RNU.

Le ciblage communautaire a été réalisé dans toutes les communes du pays hormis celles de Medina et de Dakar Plateau à cause de blocages. Toutefois, les dispositions ont été prises pour la finalisation. Sur un objectif de 1 070 296 ménages cibles, 1 057 343 ont été pré-identifiés par les comités de ciblage et saisies dans le SIG.

L'apurement des listes de ciblage a permis d'identifier 60 967 doublons parmi lesquels

[1] *Non Applicable, il n'y avait pas jusque-là de mise à jour des données du RNU.*

28 465 ont été corrigés et 32 502 supprimés. Ce traitement a permis de recenser un million vingt-quatre mille huit cent quarante-et-un (1 024 841) ménages à enquêter en partenariat avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

- **réaliser l'enquête pour la mise à jour des données et l'extension du RNU à un million de ménages dans les 14 régions**

Une enquête auprès des ménages identifiés a été réalisée. La collecte des données, qui s'est déroulée sur deux mois conformément au calendrier prévu, a couvert 954 571 ménages sur un objectif de 1 024 841, soit un taux de réalisation de 93%. Cette performance est partiellement due à un retard dans l'approvisionnement des comptes du PAPSA en novembre 2024 par la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP). Ainsi, la progression de l'enquête a ralenti et compromis l'atteinte de l'objectif du taux de couverture 97,5 % fixé par la DGPSN.

En effet, les agents de terrain ont perdu plusieurs jours de travail pendant cette période en raison de manque d'outils de travail, nécessaires à la convocation des ménages. Cette situation a entraîné la non-couverture par l'enquête de 60 784 ménages, hormis les cas de refus et de déménagement. Une enquête de rattrapage est envisagée à cet effet.

Parallèlement à l'enquête passive, une enquête de contrôle (enquête active) a été réalisée auprès d'un échantillon de 14 952 ménages dans les 14 régions afin de vérifier la qualité des données collectées au niveau des sites de collecte.

- **réviser le manuel des opérations**

Le questionnaire du RNU a été révisé avant l'enquête avec l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs, pour prendre en compte leurs besoins réels en variables. Cette révision a permis d'intégrer les variables contribuant à la nouvelle formulation du Scoring.

- **réviser le PMT avec EHCVM-22 et RGPH-5**

Le modèle de scoring (Proxy Means Test) a aussi été révisé afin de prendre en compte les données de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2022). Sur les cinq (5) modèles qui ont été analysés (modèle Lasso optimal, Lasso sous optimal, Swift PMT, Swift PMT PLUS et OLS), le modèle Lasso sous optimal a été retenu en raison de sa robustesse et de sa précision.

Des missions de supervision et des ateliers de partage et de sensibilisation avec les parties prenantes, mais aussi avec les réseaux des élus et des journalistes de la protection sociale ont accompagné le processus.

L'activité de mise à jour et d'extension du RNU à un (01) million de ménages a bénéficié de l'appui technique et financier de la BM à travers le PAPSA.

- **suivre la mise en œuvre des programmes utilisateurs du RNU (CETUD, MCA, GIZ, PRAPS-2)**

Une utilisation accrue du RNU par les programmes et projets a été notée. Parmi ces projets, figurent le projet d'accès à l'électricité pour les ménages vulnérables mise en œuvre par le Millenium Challenge Account (MCA) et le projet d'accès au Bus Rapid Transit (BRT) pour la mise en place d'une tarification sociale pour les ménages titulaires de CEC inscrits dans le RNU.

Dans ce cadre, une mission conjointe de suivi (MCA-DGPSN-SENELEC-MCC) a été effectuée dans les départements d'intervention du projet Accès (Tambacounda, Vélingara, Medina Yoro Foulah, Bounkiling, Nioro, Foundiougne). Cette mission a permis de partager, à travers des CDD (Comité départemental de Développement), la méthodologie de sélection dans le RNU des six mille (6000) ménages vulnérables qui doivent bénéficier des installations intérieures et de procéder à des visites de chantier du projet Accès dans les zones du Centre et du Sud.

Par ailleurs, les activités suivantes ont été réalisées :

- la tenue d'une séance de travail de suivi et d'harmonisation avec une mission de la Banque mondiale (partenaire technique et financier du projet) et l'Unité de gestion du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité au Sénégal (PADAES). Ce projet permettra le raccordement de 200 000 ménages au réseau, dont le ciblage des 40 000 sera basé sur le RNU ;
- la signature du protocole de partage de données entre la DGPSN et le GIZ visant à formaliser et à encadrer l'utilisation du RNU par ce partenaire dans le cadre de ses interventions ciblant les populations pauvres et ou vulnérables ;
- la participation à l'Enquête conjointe Sécurité alimentaire, Nutrition, Résilience et protection sociale (ECSANR) entre le Secrétariat exécutif du Conseil national à la Sécurité alimentaire (SECNSA), le Secrétariat exécutif du Conseil national pour le Développement de la Nutrition (SECNDN) et la DGPSN. Elle a permis l'intégration d'indicateurs de Protection sociale dans le protocole d'enquête et le questionnaire. Aussi, la DGPSN a participé à l'atelier de formation des agents enquêteurs en présentant les concepts de base et le module « Protection sociale » du questionnaire ;
- la participation aux activités liées à la sécurité alimentaire et de résilience, notamment aux deux sessions annuelles du Cadre harmonisé dont l'objectif est d'analyser la prévalence de l'insécurité alimentaire afin d'identifier les départements les plus exposés.

Les activités de refonte du SIG du RNU, d'élaboration de la politique de sécurité et d'interopérabilité sont finalement été reportées en 2025. Il en est de même pour l'atelier de validation du cahier de charge qui a été élaboré avec l'appui du Projet d'Appui à la mise en œuvre de la SNPS, financé par l'UE et exécuté par Expertise France.

- **mettre en œuvre des actions de communication pour le RNU**

L'atelier de retour d'expériences organisé en 2024 a été un moment important de communication, car favorisant le dialogue entre le RNU et les programmes utilisateurs et potentiels utilisateurs. Cette rencontre a permis de recueillir les feedbacks des utilisateurs, mais aussi les nouveaux besoins en données et les préoccupations des acteurs.

Un atelier de partage et de sensibilisation avec les réseaux des élus et des journalistes de la protection sociale a accompagné le processus de mise à jour et d'extension du RNU à un million de ménages.

Par ailleurs, des spots ont été diffusés sur les télévisions et les radios pour informer les populations sur l'enquête de mise à jour et d'extension du RNU réalisée par l'ANSD.

Des goodies ont été remis au personnel de collecte afin d'améliorer la visibilité de l'activité.

Extrant 1.5 : le suivi et évaluation de la politique de protection sociale est assurée

Le suivi-évaluation permet de collecter, de traiter, d'analyser des données et de diffuser les informations sur la mise en œuvre du plan stratégique de la DGPSN et de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS).

Tableau 3: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.5

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre missions de suivi des projets et programmes de PS organisées	1	2	2	1	1	0	0	1	4	1
Nombre de rapports de suivi produits pour le secteur	1	1		3	1	2	2	1	1	1
Nombre de sessions de renforcement des capacités en S & E	0	1	1	2		0	1	1		
Tenue de la revue annuelle sectorielle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'études thématiques réalisées dans le secteur de la Protection Sociale	1	2	1	2	2	2	2	1	1	1

Source : Direction de la Stratégie et de la Planification, 2024

Tous les quatre indicateurs planifiés ont atteint leur cible, soit un taux de réalisation de 100%. Le renforcement de capacités en suivi-évaluation a été reporté en 2025 pour des contraintes de temps liées à la particularité de l'année 2024.

Les activités autour de cet extrant sont :

❖ **actualiser le dispositif de suivi-évaluation de la SNPS**

L'actualisation du dispositif de suivi-évaluation de la SNPS devait passer par plusieurs étapes dont la cartographie des interventions de protection sociale, l'actualisation des indicateurs du Plan d'action multisectoriel, l'élaboration des fiches signalétiques et l'élaboration du manuel de suivi-évaluation de la SNPS.

Deux ateliers sont organisés et ont permis de produire la cartographie des interventions, le plan d'actions multisectoriel actualisé et les fiches signalétiques d'indicateurs.

Le retard dans la disponibilité du manuel est dû au fait que ces ateliers ont été organisés en fin d'année 2024.

❖ **tenir la Revue annuelle de la Protection sociale (RAPS)**

La Revue thématique de la Protection sociale contribue à la Revue annuelle conjointe (RAC) de la politique économique et sociale. A l'occasion, un rapport dressant le bilan en termes de services offerts, d'exécution des réformes avec les difficultés rencontrées et les perspectives est présenté, discuté et validé.

La RAPS est le fruit d'un processus comprenant:

- l'élaboration d'une première version du rapport de la RAPS : l'atelier a regroupé une trentaine d'acteurs et a été organisé en collaboration avec le Projet d'Appui à la mise en œuvre du Programme nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (PA-PNASAR) ;
- la consolidation et la pré-validation du rapport de la RAPS : l'atelier a permis de faire un contrôle de la qualité de la première, de compléter les données et d'ajuster les analyses ;
- la validation du rapport de la RAPS : Il s'agit d'une journée de mobilisation de toutes les catégories d'acteurs (sectoriels, société civile, secteur Privé, èlus locaux et partenaires au développement, journaliste) autour de la protection sociale. L'atelier a permis non seulement de s'accorder sur le bilan mais aussi de discuter des réformes et des défis prioritaires.

❖ **mettre en place un système d'information décisionnel sur la protection sociale**

La mise en place du Système d'Information décisionnel de la Protection sociale (SIDPS) s'opère dans le cadre du Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection sociale. Le SIDPS doit permettre :

- l'intégration de données provenant des acteurs de la protection sociale dont les systèmes hétérogènes ;
- le calcul automatisé d'indicateurs et leur stockage, selon les règles définies en amont ;
- la mise en place de rapports et tableaux de bord périodiques ;

- le partage de ces informations avec les différentes parties prenantes.

En 2024, la cartographie des besoins en reporting basés sur les objectifs de la SNPS a été stabilisée par l'exploitation des travaux issus des missions du jumelage de la DGPSN et Expertise France. De même, les outils de la plateforme ont été identifiés et se déclinent en : i) outils pour le pilotage permettant de convertir des données ordinaires en présentations professionnelles, visuelles et attractives, ii) outils d'analyse de la donnée pour les utilisateurs avancés permettant de créer des visualisations qui combinent des données issues de différentes sources et facilite l'analyse des tendances , iii) outils de reporting donnant la possibilité de construire des rapports formatés, prêt à l'impression.

Le prototype du SIDPS est réalisé, son déploiement est retardé par l'actualisation et la redéfinition des indicateurs de la SNPS, toutes deux réalisées en fin de l'année 2024.

- **réaliser l'évaluation à mi-parcours de l'opérationnalisation de la SNPS**

L'évaluation à mi-parcours de la SNPS n'a pu être terminée durant l'année 2024. Cette situation découle de la signature tardive (début du mois novembre 2024) du contrat avec le cabinet, à la suite d'une relance de la DRP.

Néanmoins, la Rapport d'Orientation méthodologique (ROM) et la revue de la littérature ont été réalisées.

- **organiser des missions conjointes de suivi des interventions de la protection sociale**

Dans le cadre de la mise en place des instances régionales de protection sociale, des missions conjointes ont été menées pour avec la DGPSN, la Direction de l'autonomisation des femmes du ministère de la Famille et des Solidarités et la Direction générale de l'action sociale du ministère de la Santé et de l'Action sociale dans les régions de Matam, Saint-Louis, Kaffrine et Fatick. D'autres missions sont prévues en 2025 avec les autres membres du comité technique.

Extrant 1.6 : Les capacités des acteurs du secteur de la protection sociale sont renforcées

Cet extrant se décline en renforcement de capacités dans les différents aspects de la protection sociale et en mission d'échanges. Les activités sont les suivantes :

- **organiser des sessions de renforcement de capacités des acteurs sectoriels et des acteurs régionaux en protection sociale**

L'académie de la sécurité sociale est un programme du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) qui permet aux participants d'améliorer leurs compétences pour mieux conseiller, concevoir, gérer, administrer et superviser les régimes nationaux de sécurité sociale. En 2024, trois participants dont deux de la DGPSN (occupant des fonctions de coordination et/ou de suivi-évaluation) ont pris part à cette formation de niveau international.

Quatre (4) sessions de renforcement de capacités des acteurs régionaux en protection sociale ont été réalisées dans les régions de Matam, Saint-Louis, Kaffrine et Fatick. Cette formation a été couplée avec les réunions des acteurs autour de la mise en place des organes régionaux de coordination de la protection sociale (cf partie coordination).

- **organiser des missions d'échanges et d'imprégnation sur la protection sociale**

Le voyage d'étude sur les registres sociaux : avec l'appui du Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative, la DGPSN a organisé un voyage d'étude sur le registre social au Brésil du 1ier au 19 avril. A cet effet, une séance de restitution de la mission a été tenue pour partager les enseignements afin de renforcer le système de protection sociale au Sénégal en s'inspirant des pratiques innovantes du modèle brésilien.

Le cinquième Dialogue politique sur la Protection sociale et le Développement : Cette année, le Dialogue politique sur la Protection sociale et le Développement portait sur le rôle de la protection sociale dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Cette rencontre internationale, qui réunit les pays membres dont le Sénégal, constitue un cadre de réflexion sur les enjeux et défis des politiques de protection sociale dans le monde particulièrement dans les pays en développement. Elle promeut le partage d'expériences entre pays dans le but de renforcer les initiatives en faveur du développement de la Protection sociale.

La Délégation générale à la protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) a participé aux travaux à Paris. Le Délégué général a présenté le registre national unique (RNU) au panel consacré aux instruments de protection sociale. Il a mis en exergue sa couverture, sa capacité à prendre en charge l'insécurité alimentaire, les différents types de ciblage, son institutionnalisation, son rôle dans la coordination ainsi que son utilisation par les secteurs de l'éducation, la santé et l'agriculture.

La seizième réunion de l'équipe multidisciplinaire du Bureau régional de la FAO : Elle s'est tenue à Paria (Cap-Vert) autour du thème " Synergie entre les secteurs : Une Protection sociale dynamique pour renforcer la résilience et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ". L'objectif principal était d'établir un cadre solide pour le dialogue entre le Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, les bureaux de pays, les gouvernements, les communautés économiques sous régionales, les institutions spécialisées, la société civile et le secteur privé.

Compte tenu de l'importance accordée à la thématique de la réunion, la Délégation générale à la protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) y a participé. A cet effet, elle a fait des communications au panel 4 : Assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et les régimes alimentaires sains et abordables grâce à la protection sociale et au panel 5 : Options d'investissement innovantes pour une couverture complète de la protection sociale dans les zones rurales d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la transformation des systèmes agroalimentaires.

Extrant 1.7 : <u>Les études et recherches-actions sur la protection sociale sont promues</u>

Les activités concernant cet extrant sont :

- **réaliser des études thématiques sur la protection sociale**

La seule étude qui a été retenue en 2024 concerne celle portant sur le financement de la Protection sociale par les réformes fiscales. Cette étude, menée dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de l'OCDE vise à initier un dialogue au niveau national et à fournir des recommandations de politiques économiques spécifiques sur la façon : i) d'améliorer la conception du système de protection sociale; ii) d'augmenter les recettes fiscales; ii) d'améliorer la conception des cotisations sociales ; iii) de développer la formalisation et la participation au marché du travail.

Après le lancement officiel du projet avec la partie nationale l'OCDE a effectué une mission à Dakar pour collecter les données du secteur et échanger avec les acteurs sur les enjeux et défis de la Protection sociale au Sénégal.

En outre, la DGPSN a participé aux travaux pour une meilleure appropriation de l'approche d'analyse et des recommandations de l'étude. En fin 2024, un atelier a été organisé pour partager le rapport provisoire avec l'ensemble des acteurs. A l'issue de cette rencontre une feuille de route a été déclinée dont le principal est une validation politique.

- **organiser des rencontres scientifiques sur la protection sociale**

La DGPSN a participé à l'organisation d'une conférence internationale, aux côtés du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions et de l'Organisation internationale du Travail, sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle à Dakar.

Cette extension est une des recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail (2019). Ainsi, cette rencontre a été un moment d'échange d'expériences et de coopération entre le Sénégal, le Rwanda, le Maroc, le Cap Vert, la Côte d'ivoire et le Cambodge autour de l'extension de la protection sociale.

- **réaliser des études sur la mise en place du centre d'excellence sur la protection sociale**

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif à la mise en place d'un Centre d'Excellence pour la Protection sociale (CEPS) au Sénégal, des discussions ont été menées pour amender les activités initialement prévues.

A la suite des marchés infructueux relatifs au recrutement de consultants pour la collecte des données sur la Protection sociale au Sénégal, incluant des statistiques, des études de cas et des analyses de tendances et l'étude du cadre organisationnel et

pédagogique du Centre d'Excellence de la Protection sociale, la DGPSN a proposé de substituer les études par les ateliers de production suivants :

- l'atelier de formulation du cadre organisationnel et pédagogique du Centre d'Excellence de la Protection sociale ;
- l'atelier de conception des syllabus des programmes de formation.

Organisé à Saly Portudal en septembre 2024, l'atelier de formulation du cadre organisationnel et pédagogique du CEPS a été l'occasion pour la DGPSN, en relation avec les personnes ressources de délimiter le champ du Centre d'Excellence de la Protection sociale (CEPS). Cette rencontre a permis de circonscrire les offres de formation avec une identification des programmes alliant certification et formation diplômante.

Par ailleurs, le cadrage stratégique du CEPS a été discuté de manière approfondie pour aboutir à la définition de la vision, des axes stratégiques et des objectifs. Il en est ainsi pour la gouvernance du CEPS. Le modèle de l'École nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE) rattachée à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) serait adapté au CEPS.

L'atelier de conception des syllabus des programmes de formation s'est tenu à Dakar en décembre 2024. Il a servi de cadre à la la DGPSN pour systématiser le contenu de formation des différents programmes de certification.

L'équipe a travaillé sur la structuration desdits programmes par la définition du nombre de cours ainsi que leur volume horaire. La réflexion a aussi permis de retenir les cours les plus adéquats et pertinents pour chaque certification.

Ce travail est sanctionné par la production de dix (10) syllabus dont un (01) commun aux programmes de certification que sont :

- le certificat « financement de la Protection sociale » ;
- le certificat « conception des politiques et programmes de Protection sociale » ;
- le certificat «évaluation d'impact des programmes de Protection sociale».

II.2. Effet 2 : Des projets/programmes de filets sociaux structurels et conjoncturels développés

Extrant 2.1 : la mise en œuvre du Programme de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) est consolidée

Le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles en favorisant un changement de comportements sur l'état civil, la santé, l'éducation. Il octroie un transfert monétaire de 25 000 FCFA / trimestre à plus de 300 000 ménages vulnérables avec un déploiement concomitant d'un ensemble de mesures (sensibilisation sur l'état civil, la santé et l'éducation).

Le PNBSF a deux composantes : i) transferts monétaires conditionnés au respect des bonnes pratiques d'éducation, de santé et de citoyenneté et, ii) accompagnement des familles bénéficiaires.

Tableau 4 : Situation des indicateurs liés à l'extrant 2.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisations								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre de ménages bénéficiaires de la BSF	197 751	316 941	316 941	316 941	316 941	315 626	315 626	354 976	355 013	355000
% de ménages bénéficiaires ayant reçu des transferts monétaires du PNBSF	96,8	95	95	92	95	90,3	91	89,1	87	100
% de ménages bénéficiaires ayant reçu l'intégralité des transferts de l'année les cent mille francs (140 000 CFA)	ND	95	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	98
Volume monétaire transféré par le PNBSF aux bénéficiaires (milliards FCFA)	13, 872	27, 924	29, 964	32,936	30, 000	30,550	29,001	11, 073	37, 340	49,787
Nombre de séances de sensibilisation organisées sur le PNBSF	3.132	12.593	26.116	15.086	6.258	32.204	14.680	0	0	32.000
Fonctionnalité du SIG du PNBSF	NA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
% de réclamations résolues	97,5	70 %	97 ,5	89	57	97,9	100	100	100	95

Source : Direction Gestion des Programmes de Filets sociaux

Sur les six indicateurs concernés, trois ont atteint leurs cibles ; soit un taux de réalisation de 50%. Les paiements, bien qu'effectués avec le budget 2024, concernent

la régularisation des impayés de 2023. Les séances de sensibilisation n'ont pas été organisées à cause de la révision encours du dispositif

Dans le cadre de cet extrant les activités déroulées sont :

- **assurer les transferts monétaires aux ménages bénéficiaires**

Pour l'année 2024, le nombre de bénéficiaires est passé de 354 976 à 355 013.

Le paiement des bourses a connu des retards. Le taux de paiement a fluctué entre 85 % au 2e trimestre et 89 % au 3e trimestre avec des difficultés dans la régularité des paiements.

A ce jour, les arriérés de paiement s'élèvent à cinq (5) trimestres ; soient le dernier trimestre de 2023, les quatre trimestres de 2024.

Extrant 2.2 : Les ménages bénéficiaires du PNBSF sont accompagnés pour le changement de comportement

L'accompagnement est la deuxième composante du PNBSF. Il vise la compréhension du programme et la sensibilisation des bénéficiaires sur les responsabilités et droits de chacun, le changement de comportement favorable à la sortie de la pauvreté.

En 2024, les séances de sensibilisation n'étaient pas déroulées, du fait de la non-disponibilité des boites à images.

Toutefois, les activités suivantes ont été déroulées :

- **valider les messages clés et les nouveaux thèmes de sensibilisation**

Un nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement est en cours d'expérimentation. Celui-ci met davantage l'accent sur les bonnes pratiques, sur la prise d'engagement par les bénéficiaires lors des séances de sensibilisation.

Dans un souci de diversifier l'approche pédagogique pour une meilleure connaissance des messages et de leur appropriation par les bénéficiaires, la DGPSN avec l'appui des sectoriels a révisé les thèmes de sensibilisation.

Les nouveaux thèmes de sensibilisation retenus sont : Le Capital Humain, le Renforcement des Capacités productives, la Gestion de l'Environnement.

La réorganisation de l'ensemble des messages, avec l'option de se concentrer sur un nombre restreint de pratiques, a permis de dresser le curriculum éducatif des activités d'accompagnement et d'établir une progression pédagogique claire pour chaque pilier thématique.

- **organiser des ateliers de formation des OS et de superviseurs sur les nouveaux thèmes de sensibilisation pour le changement de comportement**

Les ateliers de formation des opérateurs sociaux et de superviseurs sur les nouveaux thèmes de sensibilisation pour le changement de comportement n'ont pas encore été organisés. Les supports qui devraient être utilisés lors des ateliers de formation ne sont pas disponibles.

Extrant 2.3 : Des mécanismes de résilience et d'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables sont développés

Les activités concourant à la réalisation de cet extrant sont :

- **mettre en œuvre le projet Yokk Koom Koom**

Les activités déroulées dans le cadre du Projet Yokk Koom Koom concernent principalement :

- une mission de suivi des paiements du projet : cette mission avait pour objectif de payer les ménages du PNBSF qui n'avaient pas encore reçu le transfert. Ainsi, 2 047 sur les 48 000 récipiendaires détenteurs de cartes Yakaar ont été payés dans les 14 régions ;
- la formation des équipes d'animation : un atelier de formation des équipes d'animation et des Comités départementaux de Développement (CDD) ont été organisés pour le ciblage des villages et quartiers bénéficiaires. L'objectif de la rencontre était d'outiller les équipes du niveau central dans le tirage au sort pour la sélection inclusive et participative.

Tableau 5 : Bénéficiaires du Paiement des bénéficiaires du projet Yokk Koom Koom

Région	Nombre de bénéficiaires tirés	Nombre de communes	Nombre de villages/ quartiers	Nombre de groupes AVEC/ACEC
Dakar	4 431	44	172	222
Ziguinchor	2 006	14	31	101
Diourbel	2 413	24	83	121
Saint Louis	2 806	25	94	141
Tambacounda	4 349	38	185	218
Kaolack	1 727	17	86	87
Thiès	3 968	34	165	199
Louga	1 599	29	95	80
Fatick	2 574	23	82	129
Kolda	3 766	35	129	189
Matam	3 990	39	120	200
Kaffrine	2 700	34	112	135
Kédougou	3 589	43	130	180
Sédhiou	3 308	30	85	166
TOTAL	**43 226**	**429**	**1 569**	**2 168**

Source : Rapport bilan du YKK, 2024

- **mettre en œuvre le Programme de Résilience agricole (PRA)**

Le Programme de Résilience agricole (PRA) est dans sa quatrième phase de mise en œuvre. Le montant alloué à chaque ménage s'élève à 200 000 FCFA et le paiement se fait par code. Les opérations de paiement des 12.869 ménages bénéficiaires ont démarré le 08 octobre 2024 dans tous les départements d'intervention du programme.

A ce jour, 10 849 bénéficiaires ont retiré leurs subventions, soit un taux de retrait de 84% pour montant total de deux milliards cent soixante-neuf millions huit cent (2 169 800 000) FCFA.

Tableau 6 : Paiement des bénéficiaires PRA

Départements	Ménages payés	Ménages validés	Montant	Taux de retrait
Bambey	1970	2323	394 000 000	85%
Diourbel	1461	1703	292 200 000	86%
Fatick	3025	3646	605 000 000	83%
M'Bour	2140	2571	428 000 000	83%
Thiès	1046	1222	209 200 000	86%
Tivaouane	1207	1404	241 400 000	86%
TOTAL	**10849**	**12869**	**2 169 800 000**	**84%**

Source : Rapport bilan du PRA, 2024

- **rechercher des partenaires pour la mise en œuvre des nouveaux projets**

La recherche de financement concerne, particulièrement, les projets formulés avec la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE). Ces projets étaient en phase de finalisation. Il s'agit du projet d'autonomisation économique des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, du projet d'habitat social en milieu rural, du projet d'insertion socio-économique des jeunes des ménages du RNU, du projet de résilience économique des personnes âgées. La DGPSN a organisé un atelier de restitution des évaluations de la maturation dont l'objectif était de partager et de compléter les critères indispensables à leur éligibilité. Ainsi, les objectifs spécifiques, les composantes, les activités prévues, les résultats attendus, les budgets alloués, les échéances et les mécanismes de financement de chaque projet ont été passés.

Extrant 2.5 : Le dispositif de redevabilité est fonctionnel

Les activités en rapport avec cet extrant sont :

- **acquérir des outils de travail pour le personnel du SIR (ordinateurs, casques, modems, téléphone avec forfait pour les retours d'informations) et trouver un local fermé**

Les activités liées au dispositif de redevabilité devaient être financées par le PAPSA et ce financement était conditionné par la création de la cellule de gestion des réclamations.

- **organiser un atelier de partage et d'appropriation des mécanismes de gestion des réclamations pour tous les filets sociaux**

Les termes de référence étaient déjà élaborés, des séances de travail avaient été organisées en ce sens entre la chargée des réclamations, le chef de division du ciblage, le responsable de la cellule informatique et la Banque mondiale.

- **exécuter les opérations identifiées au niveau du SIR**

Durant l'année 2024, le SIG a enregistré 5 566 plaintes, toutes traitées, dont 5 464 dans les délais requis (15 jours).

Les réclamations les plus récurrentes sont les demandes de changements de gestionnaire pour cas de décès (2237), les changements de gestionnaire pour cas d'invalidité et d'indisponibilité (1452), les erreurs matérielles (1005), l'inclusion de nouveaux membres du ménage (677).

Tableau 7 : Situation des réclamations du SIR

Région	Nombre de plaintes	Traitées
Dakar	714	714
Ziguinchor	1094	1094
Diourbel	302	302
Saint Louis	213	213
Tambacounda	553	553
Kaolack	362	362
Thiès	727	727
Louga	170	170
Fatick	301	301
Kolda	114	114
Matam	177	177
Kaffrine	398	398
Kédougou	305	305
Sédhiou	136	136
TOTAL	**5566**	**5566**

Source : Direction Gestion des Programmes de Filets sociaux

Quant aux réclamations reçues via le numéro vert se déclinent comme suit :

- 126 cas de réclamations concernant le yokk koom koom, enregistrés et transmis à l'expert yokk koom koom du PAPSA pour traitement.

- 6 cas concernant le PRA, enregistrés et transmis à l'expert SIG pour vérification et à l'agent payeur pour traitement.
- 48 cas de demandes d'informations concernant la date du paiement ont été répertoriés.

Extrant 2.6: <u>Le suivi et l'évaluation de filets sociaux sont assurés</u>

Le suivi et l'évaluation des filets sociaux regroupent les activités suivantes :

- **renseigner les tableaux de bord de suivi du PNBSF**

Le tableau de bord de suivi du PNBSF concerne les activités planifiées et les indicateurs suivis. Cette année, il est renseigné pour le premier trimestre, le premier semestre et le troisième trimestre. Il comporte dix-sept (17) activités et autant d'indicateurs. En effet, pour chaque activité, le niveau de réalisation est renseigné ainsi que les difficultés de mise en œuvre. Quant aux indicateurs, la valeur réalisée est renseignée pour chacun d'eux.

- **organiser des rencontres/retraites internes de suivi de la mise en œuvre de la planification, de remédiation et de réorientation pédagogiques de la DGPFS**

Cette activité consiste à faire la revue trimestrielle de la planification. Deux rencontres ont été tenues (en présentiel et en ligne) pour réajuster le plan de travail annuel.

- **organiser des missions de supervision des interventions des filets sociaux**

Une mission de supervision est prévue chaque trimestre afin d'identifier les difficultés de mise en œuvre des activités et de proposer des mesures correctives.

La DGPSN a effectué le ciblage des bénéficiaires du PYKK. Ainsi, des missions ont été organisées pour superviser les réunions du Comité départemental de Développement dans les 46 départements.

- **assurer le suivi des CEC enrôlés dans le PNBSF/ CMU**

Dans le cadre du renforcement du capital, le suivi de l'enrôlement des bénéficiaires de la BSF dans la CMU et des détenteurs de CEC dans le PNBSF constitue une activité importante. Il est fait en collaboration avec l'Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle (SEN – CSU) et la Direction générale de l'Action sociale (DGAS).

Le rapport de synthèse sur l'enquête auprès des ménages bénéficiaires du PNBSF et des détenteurs de la CEC sur l'effectivité de l'enrôlement et de la prise en charge médicale à travers les mutuelles de santé au niveau national a été partagé avec l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif de cette enquête est l'effectivité des soins de santé pour les ménages bénéficiaires de BSF.

II.3. Effet 3 : Le pilotage de la DGPSN renforcé

Extrant 3.1 : Pilotage et coordination de la DGPSN

Tableau 8 : Situation liées à l'extrant 3.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Disponibilité du rapport diagnostic de la DGPSN actualisé	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui			Non	Oui
Disponibilité d'un nouvel organigramme	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Niveau d'inventaire du matériel outillage, équipement	ND	90%	90%	95%	60%	60%	100%	70%	75%	70%
Existence d'une comptabilité des matières à jour	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui

Source : Direction administrative et financière, 2024

Sur les quatre (4) indicateurs, les deux ont atteint leurs cibles. L'inventaire complet dépend du rapport définitif du cabinet engagé pour la levée des réserves.

Les activités concernant cet extrant sont :

- **mettre à jour le manuel de procédures administratives de la DGPSN**

Un processus de mise à jour du manuel a été entamé depuis 2019. Mais, seule la partie concernant les marchés publics est révisée et présentée en réunion du Conseil d'Orientation. Des recommandations ont été formulées pour son amélioration et pour la finalisation des autres modules.

Cette activité se poursuit, l'option est la mise en place d'un comité « ad hoc » chargé de la mise à jour du manuel.

- **tenir des réunions de coordination et/ou de pilotage des services**

C'est une activité régulière qui se tient toutes les deux (2) semaines. Cependant, compte tenu de la particularité de l'année 2024, marquée par la période électorale et le changement de régime, ils ne se sont pas tenus pendant le second semestre.

- **organiser un Team building**

En 2024, le prestataire a été recruté mais l'activité n'a pu se tenir pour des raisons de conflits d'agendas et d'indisponibilité des acteurs clés.

Extrant 3.2 : <u>la gestion des ressources et le contrôle sont assurés</u>

Tableau 9 : Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.2

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
% des postes occupés par des agents ayant le profil	60%	75%	75%	75%	75%	75%	90,4%		90%	90%
Disponibilité du schéma directeur des ressources humaines	Non	Non	Non	Non	Non	Non			Non	Oui
Disponibilité d'un plan de formation	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
% d'agents de la DGPSN dont les capacités sont renforcées	50%	75%	75%	65%	68%	70%	77%		6,94%	65%
Nombre de situations d'exécution budgétaires trimestrielles	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

<u>Source :</u> Direction administrative et financière, 2024

Le tableau ci-dessus met en exergue un taux d'atteinte de la cible des indicateurs de 33%. Des efforts sont attendus dans la capacitation des ressources humaines notamment la mise en place d'un plan de formation.

Les activités de cet extrant sont :

- **renforcer le parc automobile de la DGPSN et renouveler le matériel de bureau**

La DGPSN avait planifié l'acquisition de deux (2) véhicules. Le lancement du marché est suspendu à la demande d'autorisation d'acquisition de véhicules transmise au Secrétariat général de la Présidence de la République.

Quant à l'acquisition du matériel de bureau, elle a fait l'objet de deux marchés distincts dont le processus d'attribution est bouclé et la livraison effectuée.

- **mettre en place des outils RH au sein de la DGPSN**

Pour améliorer la gestion du personnel, se faisant actuellement à l'aide du logiciel Excel, il est prévu un système d'informations de gestion des ressources humaines. Cet outil permettra à la DGPSN d'automatiser les opérations liées au recrutement, à l'embauche, à la formation, à la gestion des performances, des congés et à la paie.

Pour cette activité, le processus de recrutement du cabinet a été bouclé, les travaux devraient démarrer durant le premier trimestre de l'année 2025.

- **contrôler le respect des prévisions budgétaires**

Cette activité quotidienne consiste à aligner l'exécution sur la planification des activités. Il s'agit, non seulement, de veiller sur le respect du budget mais d'impulser les différents services pour relever le niveau de mise en œuvre du PTBA.

- **moderniser l'infrastructure informatique de la DGPSN**

La modernisation de l'infrastructure informatique vise la mise à jour et le renforcement des équipements technologique en termes de serveurs de stockage (pour assurer l'intégration des postes de travail), d'imprimantes, de déploiement des applications métiers en interne (Outils RH, Outil de suivi du budget etc.) pour améliorer l'efficacité, la fiabilité, le partage des ressources et la performance du système d'information de la DGPSN. L'attribution du marché a été effectuée. La signature du contrat et le démarrage des prestations se poursuivent en 2025.

- **renforcer les capacités des agents de la DGPSN en power BI**

Cette activité entre dans le cadre du renforcement de capacité des agents de la DGPSN en analyse de données.

En effet, il permettra aux agents formés: i) d'être capable d'extraire des informations issues de plusieurs flux dans le but de faciliter la prise de décision des managers ; ii) de découvrir les différentes méthodes et bonnes pratiques pour modéliser, visualiser et analyser les données avec Power BI en fonction des besoins opérationnels et techniques.

Le processus de sélection du cabinet a été bouclé. Toutefois la difficulté de mobiliser les ressources du projet PAPSA durant le dernier trimestre de l'année 2024, a fait que l'activité est reportée en 2025.

- **mettre en œuvre un plan de formation**

Même s'il n'y avait pas de plan global de formation, un atelier de renforcement de capacités en sécurité routière a été organisé au profit des chauffeurs pour les sensibiliser sur les comportements sécuritaires. L'accent a été mis sur la responsabilité individuelle et collective en vue de prévenir les incidents, en particulier lors des missions de terrain.

Ce type d'initiative s'inscrit dans une démarche plus large de renforcement de la sécurité des équipes, reflétant un engagement fort envers la protection des ressources humaines et matérielles de l'organisation.

- **assurer la maintenance du parc automobile et du parc informatique**

Le marché de la maintenance du parc automobile a été réalisé et un avenant a été signé et exécuté. Le marché relatif à l'entretien du parc informatique a été attribué et exécuté.

- **assurer la logistique des missions de terrain**

La logistique a été mobilisée pour toutes les missions planifiées offrant, ainsi, un cadre adéquat en termes de transport et de ressources pour un bon déroulement de ces activités de terrain.

- **assurer les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont régulièrement engagées, ordonnancées et payées tout au long de l'année. Elles sont exécutées à hauteur d'un milliard deux cent trente-huit millions trois cent vingt et un mille huit cent-seize (1 238 321 816 FCFA) sur une prévision annuelle d'un milliard quatre cent quarante et un millions cent vingt-cinq mille cinq cent cinq (1 441 125 505) FCFA, soit un taux d'exécution de 86%.

- **assurer la couverture maladie du personnel**

Tous les membres du personnel ainsi que leurs conjoints et descendants directs sont bénéficiaires de la couverture maladie. Le service est assuré sans discontinuité, contribuant à un environnement de travail favorable à la productivité.

- **accorder des aides et secours aux populations**

Dans le cadre de sa politique sociale, la DGPSN a exécuté la ligne « aides et secours » à hauteur d'un milliard deux cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-six (1 287 982 836) FCFA au bénéfice des populations vulnérables, soit un taux d'exécution des prévisions de 95%.

- **assurer la gestion des marchés**

Pour l'année 2024, le plan de passation des marchés (PPM) a été validé par la Direction centrale des marchés publics (DCMP) et l'avis général de passation des marchés a été publié dans le système de gestion des marchés publics (SYGMAP).

La décision instituant une commission des marchés et celle portant nomination des membres de la cellule de passation des marchés ont été signées et transmises.

Les rapports trimestriels ont été élaborés et transmis à la DCMP et à l'Autorité de régulation de la Commande publique (ARCOP). Le rapport annuel sera transmis au plus tard le 31 mars 2025. Il ressort que le nombre de marchés passés, en 2024, s'élève à vingt et un (21) comprenant six (06) marchés de fournitures, neuf (09) marchés de services courants et six (06) marchés de prestations intellectuelles.

Cependant, les sessions de renforcement des capacités en passation des marchés n'ont pas été organisées pour des raisons de contraintes de temps.

Tableau 10 : Récapitulatif des marchés pour 2024

Type de marchés	Nombre	Libellé
Fournitures	6	Catalogues et imprimés publicitaires, matériels informatiques, acquisition de matériels de bureau, Acquisition de matériels et produits d'entretien, bouteilles d'eau, fournitures de bureau et consommables informatiques
Services courants	9	Service traiteur, réparation parc informatique, installation sonnerie et capitonnage porte, évènementiel, acquisition de tenues pour les chauffeurs, entretien et réparation parc automobile, location de véhicules, nettoiement des locaux annexes de la DGPSN, Avenant de renouvellement de l'assurance maladie du personnel
Prestations intellectuelles	6	Recueil de l'ensemble des textes législatifs, team building, commissaire aux comptes, plateforme de gestion du personnel, évaluation à mi-parcours opérationnalisation SNPSN, recrutement d'un cabinet pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique

Source : Cellule de Passation des Marchés, 2024

- **dématérialiser les procédures de gestion administrative contrôle de gestion**

Présentée comme une modernisation dans l'administration, la Demande de Renseignement de Prix (DRP) relative à la dématérialisation des procédures administratives, financières et de contrôle de gestion est infructueuse. Celle-ci est reprogrammée pour l'année 2025, compte tenu de l'importance de cet outil qui permettra d'assurer une automatisation des procédures et d'assurer la sécurité des données.

La formation sur le nouveau management public n'a pas été effective à cause de l'absence de plan de formation.

Extrant 3.3: La gestion comptable est assurée

Tableau 11: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.3

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Disponibilité des états financiers et comptables de t-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Disponibilité de comptes annuels de gestion	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Taux d'absorption des crédits	75%	90%	80%	88%	75%	85 %	90%	99%	80%	80%

Source : Agent comptable, 2024

Sur les trois (3) indicateurs retenus, les deux (2) ont atteint la cible, à savoir la disponibilité des comptes annuels de gestion et les situations d'exécution budgétaire trimestrielles (4), soit un score de performance de 67% pour ce résultat.

Les activités de cet extrant s'articulent autour du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses, de la tenue de la comptabilité, de la gestion de la trésorerie et de l'élaboration des états financiers.

Les ordres de recettes sont régulièrement recouvrés. Les mandats de paiement reçus de l'ordonnateur et les pièces de règlement émis par l'agent comptable sont enregistrés dans le logiciel « Sage » pour un meilleur suivi des opérations de la trésorerie.

Les états financiers sont élaborés à la fin de chaque exercice. Concernant la gestion 2024, les états provisoires seront disponibles au mois de mars. Dans le processus, les tâches suivantes ont été réalisées :

- les états de rapprochement mensuel des comptes de disponibilité ont été produits ainsi que les situations d'exécution budgétaire ;
- l'analyse des comptes, la prise en charge des amortissements et les travaux de fin d'exercice sont en cours pour la gestion 2024.
- une session de renforcement de capacités des agents de l'agence comptable est prévue afin de préparer le basculement vers le nouveau référentiel SYSBNL (système comptable des entités à but non lucratif).

La trésorerie de la DGPSN est logée à la Trésorerie générale et à la CBAO. Il y a aussi une caisse, chargée de régler les menues dépenses. Les mouvements (encaissements et décaissements) sont effectués conformément aux dispositions de la Comptabilité publique. Quant aux états de synthèse, ils sont établis périodiquement et transmis aux autorités compétentes.

Extrant 3.4 : Le suivi-évaluation du PSD est assuré

Tableau 12: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.4

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre missions de suivi des interventions de la DGPSN	1	2	2	1	1	0	0	1	0	2
Nombre de sessions de renforcement des capacités en S & E	0	1	1	2		0	1	1	0	2
Nombre de rapports de suivi PTA de la DGPSN produits	4	5	3	5	3	3	2	2	3	3

Source : Direction de la Stratégie et de la Planification

Selon les données du tableau, sur les trois indicateurs, seul un a atteint sa cible ; soit un taux de réalisation de 33%. Des efforts restent à faire dans le domaine du renforcement des capacités et de l'organisation des missions de suivi.

Les activités contribuant à la réalisation de cet extrant sont :

- **suivre la mise en œuvre du PTBA 2024**

Le suivi du Plan stratégique de Développement (PSD) est un exercice qui se fait à travers l'élaboration de plan de travail et de production de rapports d'activités. A cet effet, les tableaux de bord ont été élaborés pour rendre compte de la situation d'exécution du PTBA de 2024.

En outre, un atelier a été organisé dans l'objectif de faire le suivi de l'exécution technique et financière des activités planifiées au premier semestre de l'année 2024, d'élaborer un plan de travail du second semestre 2024 en tenant compte des contingences.

Ensuite, un deuxième atelier a été organisé pour élaborer le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) pour l'année 2025. A cette occasion, un bilan sommaire a été établi.

- **réviser le Plan stratégique de la DGPSN**

La révision du PSD est en cours et plusieurs rencontres ont été effectués à cet effet. Avant sa finalisation, la DGPSN attendait la disponibilité de la Lettre de Politique sectorielle de Développement du Ministère de la Famille et des Solidarités qui est censé donner les orientations stratégiques.

Pour cet extrant, l'activité non réalisée est le renforcement de capacités en SE des agents de la DGPSN qui a été reporté.

Extrant 3.5 : Renforcement de la communication interne et externe de la DGPSN

Le renforcement de la visibilité de la DGPSN passe par l'animation du Site WEB, des réseaux sociaux, de la diffusion des supports et de la production de bulletins d'informations.

Tableau 13: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.5

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)		Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Nombre de bulletins de liaison élaborés	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Disponibilité du film institutionnel	NA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de banderoles événementielles produites	4	0	6	5	3	17	10	5	10	5

Source : Cellule de Communication

Tous les trois (3) indicateurs retenus ont atteint leur cible ; ce qui met en évidence les efforts consentis ces dernières années dans le domaine de la communication.

En 2024, la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale a déroulé des actions de communication de masse pour une meilleure visibilité. Les activités de la DGPSN sont, entres autres :

- l'organisation d'activités de relations avec la presse, la production, la distribution, la diffusion de supports de communication dans les différents médias et les actions de terrain dans le cadre de la préparation « les dix ans du PNBSF », suivi de la journée de l'équité le 16 janvier 2024 au CICAD ;
- la campagne de communication dans le cadre de la mise à jour et de l'extension du RNU à un (1) million de ménages, avec la production de supports et l'organisation d'actions de communication ;
- la couverture médiatique et digitale des différentes rencontres de la DGPSN, les missions de terrain (Maouloud et Magal de Touba) et déplacement du Délégué général dans les régions de Thiès, Matam, Louga et Kaffrine.

Toujours, dans le cadre de la communication, il faut noter :

- la confection de 15 kakemonos, 4500 t-shirts, 4500 casquettes, 4000 polos, 300 goodies ;
- la conception de magazine, plaquette à rabat, dépliant et flyers ;
- l'impression de 1000 exemplaires du rapport d'activité pour l'année 2022, 1000 exemplaires du rapport de la revue de la protection sociale de 2022 ;
- la réalisation d'une vidéo de capitalisation des ateliers régionaux de renforcement de capacités des acteurs en protection sociale des régions de Matam, Saint-Louis, Kaffrine et Fatick, d'un film institutionnel, de 35 capsules, de 3 spots télés et de 14 spots radio dans le cadre de la mise à jour et l'extension du RNU et le « cash transfert éducation » de l'UNICEF.

Pour la communication, les activités non réalisées concernent la centralisation des informations de la Protection Sociale, le renforcement des capacités du réseau des journalistes en protection sociale dans le pôle nord et l'organisation des journées "portes ouvertes" de la protection sociale.

II. EXÉCUTION FINANCIÈRE

L'exécution financière, comme la situation des marchés et celle de la comptabilité, fait l'objet de rapports spécifiques plus détaillés. Il s'agit de donner la situation globale sur les recettes et les dépenses par rapport aux prévisions.

II.1. Les recettes

Tableau 14 : Situation du recouvrement des recettes entre 2023 et 2024

RECETTES		2023			2024			Evolution TR
		Prévisions	Recouvrement	TR	Prévisions	Recouvrement	TR	
FONCTIONNEMENT	Subvention d'exploitation de l'Etat	3 507 991 785	3 132 991 785	89%	2 361 989 463	1510 221 566	64%	-25 PP
	BSF	49 000 000 000	49 000 000 000	100%	51 923 027 522	44 776 398 976	86 %	-14 PP
	Subvention des organismes internationaux	1 613 785 495	1 481 414 520	92 %	118 000 000	59 853 217	53 %	-39 PP
	Fonds propres	5 000 000	3 351 593	67%	5 000 000	6 457 007	129 %	61 PP
	Reprise de trésorerie				4 771 267 122	4 771 267 122	100 %	100 PP
	TOTAL	54 126 777 280	53 617 757 898	99%	59 179 284 107	51 124 197 888	86%	-13 PP
INVESTISSEMENT	Subvention d'exploitation de l'Etat	42 150 000	42 150 000	100 %	196 000 000	39 920 219	20%	- 80 PP
	Subvention IDA	20 225 000 000	20 225 000 000	100%	-	-	-	PP
	PAM	12 289 120	5 500 000	45%	-	-	-	PP
	Subvention d'investissement INPS	930 256 960	930 256 960	100%	-	-	-	PP
	UNICEF	-	-	-	35 000 000	-	-	PP
	TOTAL	21 209 696 080	21 202 906 960	100%	231 000 000	39 920 219	17%	-83 PP
TOTAL GENERAL		**75 336 473 360**	**74 820 664 858**	**99%**	**59 410 284 107**	**51 164 118 107**	**86%**	-13 PP

Source : Contrôle de gestion

A/ ***La comparaison entre les prévisions et le recouvrement pour chaque année***

La mobilisation des ressources global au 31 décembre 2024 est estimée à hauteur de cinquante et un milliard cent soixante-quatre millions cent dix-huit mille cent sept (51 164 118 107) FCFA, soit un taux de mobilisation de 86 % comparé à la mobilisation des ressources au 31 décembre 2023, arrêté à la somme de soixante-quatorze milliards huit cent vingt millions six cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-huit (74 820 664 858) FCFA sur une prévision de soixante-quinze milliards trois cent trente-six millions quatre cent soixante-treize mille trois cent soixante (75 336 473 360) FCFA.

Ainsi, les recettes de fonctionnement qui sont arrêtées à la somme de cinquante-neuf milliards cent soixante-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cent sept (59 179 284 107) FCFA sont mobilisées à hauteur de cinquante et un milliard cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (51 124 197 888) FCFA, soit un taux de recouvrement de 86%.

Les recettes d'investissement sont recouvrées à hauteur de trente-neuf millions neuf cent vingt mille deux cent dix-neuf (39 920 219) FCFA sur une prévision annuelle de deux cent trente et un millions (231 000 000) FCFA, soit un taux de réalisation de près de 17%.

B/ ***L'évolution de chaque rubrique entre 2023 et 2024.***

Les subventions reçues de l'Etat de 2024 n'ont pas été entièrement mobilisées contrairement à ceux de 2023 ou le taux de recouvrement était supérieur de 13 points de pourcentage.

Quant aux subventions versées par les organismes internationaux, les taux de recouvrement ont connu une régression de 39 points de pourcentage.

Le taux de mobilisation des fonds propres a augmenté de 61 points de pourcentage.

En somme, les ressources de fonctionnement mobilisées de 2023 à 2024 ont baissé de 13 points de pourcentage alors que les recettes d'investissement recouvrées ont connu une baisse de 83 points de pourcentage entre 2023 et 2024.

Cette baisse s'explique par le fait que le CSAR n'est plus logé à la DGPSN et que que l'ancrage du a changé

II.2. Les dépenses

Tableau 15: Situation de l'exécution du budget de 2024

NATURE DE DEPENSES	TYPE DE DÉPENSE	2023			2024			Evolution du TR
		Prévisions	Réalisations	TR	Prévisions	Réalisations	TR	
FONCTIONNEMENT	Frais Généraux	4 211 150 007	3 686 992 771	88%	5 815 131 080	1 798 807 177	31%	-57PP
	Dépenses de personnel	1 727 831 676	1 619 903 239	94%	1 441 125 505	1 238 321 816	86%	-8PP
	BSF	47 152 028 600	27 446 910 000	58 %	51 923 027 522	37 340 730 000	72%	14PP
	Coût projet de l'Initiative Nationale de Protection Sociale	1 035 766 997	118 000	0%	-	-	-	-
	TOTAL	**54 126 777 280**	**32 753 924 010**	**61%**	**59 179 284 107**	**40 377 858 993**	**68%**	**7 pp**
INVESTISSEMENT	**Subvention d'investissement de l'Etat**	42 150 000	32 830 380	78 %	196 000 000	39 920 219	20%	-58PP
	INPS	930 256 960		0%		-		
	PAM	12 289 120		0%				
	PAFS	20 225 000 000	20 225 000 000	100%	-	-	-	
	UNICEF	-	-	-	35 000 000	-	-	
	TOTAL	**21 209 696 080**	**20 257 830 380**	**96%**	**231 000 000**	**39 920 219**	**17%**	**-79PP**
TOTAL GENERAL		**92 473 171 379**	**75 336 473 360**	**81 %**	**59 410 284 107**	**40 417 779 212**	**68 %**	**-13PP**

Source : Contrôle de gestion

A/ *La comparaison entre les prévisions et les dépenses pour chaque année*

Les prévisions en dépenses sont arrêtées à la somme de cinquante-neuf milliard quatre cent dix millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cent sept (59 410 284 107) FCFA.

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de quarante milliards trois cent soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-treize (40 377 858 993) FCFA sur une prévision de cinquante-neuf milliards cent soixante-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cent sept (59 179 284 107) FCFA, soit un taux d'exécution de 68%.

Les dépenses d'investissement sont exécutées à hauteur de trente-neuf millions neuf cent vingt mille deux cent dix-neuf (39 920 219) FCFA sur une prévision de deux cent trente et un millions (231 000 000) FCFA.

B/ L'évolution *de chaque rubrique entre 2023 et 2024.*

Le taux de réalisation des crédits de 2023 à 2024 a diminué de 28 points de pourcentage en fonctionnement et 44 points de pourcentage en investissement.

Il convient de préciser que cette baisse s'explique, en grande partie, par la non reconduction des crédits du Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (CSAR) exécuté par la DGPSN en 2023 et au rattachement du Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative (PAPSA) au cabinet du Ministre de la Femme de la Famille de l'Équité et du Développement communautaire.

III. DIFFICULTÉS

La mise en œuvre du plan d'actions de 2024 a été limitée par les difficultés suivantes :

- le retard dans la mise à disposition du budget ;
- les perturbations occasionnées par un contexte électoral tendu ;
- le changement de direction intervenu au milieu de l'année qui a fortement ralenti le rythme d'exécution du PTBA ;
- l'insuffisance notée dans l'animation des organes de coordination de la protection sociale ;
- la lenteur dans l'actualisation des outils de suivi et évaluation ;
- le non-approvisionnement du compte du PAPSA par la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP) ;
- le manque de communication (dans les régions sans opérateur social) entre, d'une part les superviseurs et relais communautaires et d'autre part des ménages du RNU dans le cadre des enquêtes;

- la faiblesse de la bande passante limitant la connexion à l'internet et rendant ainsi inaccessible les différentes plateformes digitales de la DGPSN ;
- la signature tardive du projet d'Appui à la mise en œuvre de la SNPS (avec Expertise France) ;
- le dépérissement des OS ralentissant le rythme d'exécution de certaines activités notamment celles du SIR ;
- la lenteur dans la finalisation des boites à images qui n'ont pas permis d'organiser les séances de sensibilisation ;
- la non mobilisation à temps des ressources pour le paiement trimestriel des bourses, occasionnant un retard de cinq trimestres ;
- les difficultés financières de la SN La Poste impactant le paiement et occasionnant des ruptures de fonds, le prolongement des délais de paiement, des frais de transports supplémentaires pour les bénéficiaires, de longues journées d'attente etc.

IV. PERSPECTIVES

Compte tenu du contexte de l'année 2024, beaucoup d'activités se poursuivront en 2025 et d'autres sont prévues pour s'aligner sur les orientations du nouveau référentiel. L'accent sera mis sur :

- la coordination de la protection sociale au niveau central et déconcentré ;
- la poursuite de l'actualisation du manuel de suivi-évaluation ;
- le suivi du PTBA et du PAM ;
- la révision du projet de loi d'orientation sur la protection sociale ;
- la poursuite des activités de formation sur la budgétisation sensible au genre ;
- la promotion d'un enregistrement à la demande en ligne ou via des bureaux dédiés au niveau communal dans le RNU ;
- la refonte du SIG et la mise en place d'une politique de sécurité pour le RNU constituent une priorité pour l'année 2025
- la centralisation des informations relatives aux partenaires sur la Protection sociale dans le site web de la DGPSN ;
- la mise en place d'un service d'archivage et de documentation fonctionnel ;
- le renforcement des liens communautaires en favorisant les dialogues entre le niveau central et les bénéficiaires ;
- la formation des membres du réseau national des journalistes en Protection sociale ;
- la finalisation de la mise à jour du manuel des procédures administratives, financières et comptables;
- l'élaboration d'une cartographie des risques et d'un plan d'audit pluriannuel ;

- la poursuite de la digitalisation des processus métiers de la DGPSN (y compris la gestion des ressources humaines).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2024 a été marquée, par un contexte socio-politique particulier qui a fortement impacté la DGPSN. Cette situation, ajoutée à la mise en place tardive du budget n'a pas favorisé une exécution correcte des activités planifiées.

Néanmoins, des efforts ont été consentis pour consolider les acquis et progresser vers les objectifs fixés. Les progrès notés concernent les réunions des organes de coordination, l'accompagnement institutionnel, le parachèvement de la mise à jour et de l'extension du RNU à un million de ménages, le suivi-évaluation sectoriel, la capacitation des acteurs, la consolidation du PNBSF, l'accompagnement pour le développement du capital humain et pour l'autonomisation ou la résilience, le déploiement du plan de communication et l'amélioration de la gouvernance de la DGPSN.

Face aux insuffisances qui n'ont pas permis la réalisation de certaines activités, les recommandations suivantes sont formulées :

- améliorer le réalisme de la planification ;
- accélérer la refonte du SIG et l'élaboration de la politique de sécurité ;
- renforcer la sécurité informatique des bases de données de la DGPSN;
- diligenter la procédure d'acquisition des biens et services ;
- redynamiser l'équipe de redevabilité ;
- renforcer les moyens humains, financiers et matériels.

ANNEXES

Tableau 16 : Répartition des communes et village par département

DEPARTEMENT	COMMUNE	VILLAGE/QUARTIER
Bambey	12	397
Diourbel	11	315
Fatick	16	245
Mbour	14	160
Thiès	13	264
Tivaouane	16	548
Total	**82**	**1929**

Tableau 17 : Répartition des ménages par département et profil du PRA

DEPARTEMENT	AGRICOLE	ELEVEUR	PECHEUR	TOTAL
Bambey	2399	14	21	2434
Diourbel	1723	13	11	1747
Fatick	3842	40	81	3963
Mbour	2285	77	736	3098
Thiès	1161	65	170	1396
Tivaouane	1470	41	30	1541
Total	**12880**	**250**	**1049**	**14179**

Tableau 18 : Résultat de vérification des ménages du PRA

REGIONS	CIBLES	VERIFIES	NON VERIFIES	TAUX DE VERIFICATION
DIOURBEL	4181	4113	68	98%
FATICK	3963	3817	146	96%
THIES	6035	5562	473	92%
Total	**14179**	**13492**	**687**	**95%**

Tableau 19 : Résultats des paiements

DEPARTEMENT	MENAGES PAYES	TOTAL MENAGES VALIDES	MONTANT (FCFA)	TAUX DE RETRAIT
BAMBEY	1970	2323	394 000 000	85%
DIOURBEL	1461	1703	292 200 000	86%
FATICK	3025	3646	605 000 000	83%
M'BOUR	2140	2571	428 000 000	83%
THIES	1046	1222	209 200 000	86%
TIVAOUANE	1207	1404	241 400 000	86%
Total	**10849**	**12867**	**2 169 800 000**	**84%**

Tableau 20 : Paiement des bourses de sécurité familiale

Régions	**Bénéficiaires**	**Bénéficiaires payés**	**Nombre de BSF payés**				
			Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Total
Dakar	42979	36091	36561	35524	36187	-	108272
Diourbel	25210	22334	23057	21011	22935	-	67003
Fatick	26574	23852	24414	22972	24171	-	71557
Kaffrine	17644	16060	16234	15632	16315	-	48181
Kaolack	32020	29063	29784	27688	29718	-	87190
Kédougou	8966	7699	7384	7800	7915	-	23099
Kolda	34058	30607	31097	29618	31107	-	91822
Louga	14419	12271	12396	12054	12362	-	36812
Matam	16409	14307	14565	13803	14554	-	42922
Saint-Louis	21137	18471	18588	18062	18763	-	55413
Sédhiou	18136	16199	16370	15759	16469	-	48598
Tambacounda	28657	26072	26065	25808	26342	-	78215
Thies	36944	31276	32053	30142	31633	-	93828
Ziguinchor	31860	27746	27822	27187	28229	-	83238
Total	**355 013**	**118338**	**316390**	**303060**	**316700**	-	

Tableau 21 : Les thèmes de sensibilisation du nouveau dispositif de communication

ANNEE 1	SEMESTRE 1	2 séances	PRATIQUE 1 - développer un lien d'attachement avec ses enfants	PRATIQUE 2 - respecter et faire respecter les droits des enfants	PRATIQUE 3 - développer son estime de soi et sa capacite à communiquer
	SEMESTRE 2	2 séances	PRATIQUE 4 - favoriser l'apprentissage, l'éveil et la stimulation des enfants à travers le jeu	PRATIQUE 5 - respecter et faire respecter les droits des femmes et des filles	PRATIQUE 6 - développer son esprit d'initiative